



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 19 mai 2016, 19h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers Martin Sauvé, Jean-Charles Belleau, MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. MM les Conseillers Dany Boyer et Jean-Denis Patenaude sont absents. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du Conseil municipal qui n'étaient pas présents lors de l'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 389-2016 / LOTISSEMENT

S8225-05-2016 CONSIDERANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 2 mai 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 389-2016, modifiant le règlement de lotissement # 337-2010 afin d'adopter certaines dispositions relatives aux mesures d'exception au règlement de lotissement et au règlement de frais de parc.

ATTENDU que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 390-2016 / ZONAGE ET PIIA

S8226-05-2016 CONSIDERANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 2 mai 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 390-2016, modifiant le règlement de zonage et PIIA # 340-2010 afin d'agrandir la zone H-229, d'y ajouter des usages autorisés et des normes sur l'implantation des remises à usage domestique.

ATTENDU que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 392-2016 / ZONAGE ET PIIA

S8227-05-2016 CONSIDERANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 4 avril 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 392-2016, modifiant le règlement de zonage et PIIA # 340-2010 afin de préciser les objectifs et les critères d'évaluation des projets résidentiels intégrés.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire trésorier